

DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

1) Lieu de la demande

La demande de carte d'identité s'effectue à la mairie d'Incheville. La mairie Rue Jean Moulin, 76117 Incheville et est ouverte du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00 puis de 13h45 à 17h00. Le samedi de 08h30 à 11h30. Fermée le jeudi et le dimanche.

2) Quand le demander ?

Le livret de famille se demande **que** lorsque l'on se sépare ou lors d'un divorce. La reproduction est totalement gratuite.

Lors de la naissance de votre premier enfant, le livre de famille est délivré automatiquement lors de la **déclaration de naissance de l'enfant**.

3) Documents à apporter lors d'une séparation ou d'un divorce

Si vous étiez mariés :

- Vous devez obligatoirement présenter votre pièce d'identité.
- Vous devez fournir un justificatif du divorce ou de la séparation (jugement, convention de rupture homologuée, acte de divorce par consentement mutuel, etc.)
- Si vous pouvez présenter le 1^{er} livret de famille, le 2nd livret est établi par reproduction du précédent.
- Sinon, l'officier d'état civil fournit un nouveau livret et y inscrit les extraits des actes dont il est en possession. Puis, il adresse le nouveau livret aux mairies éventuellement détentrices d'actes devant figurer dans le livret.

Si vous étiez pacsés ou concubin :

- Vous devez obligatoirement présenter votre pièce d'identité.
- Vous devez invoquer votre intérêt à posséder votre propre livret pour justifier votre demande (séparation de fait, mésentente, etc.). Vous devez présenter un justificatif : domiciles séparés, attestations de témoins, attestation de l'autre parent, etc.
- Si vous pouvez présenter le 1^{er} livret de famille, le 2nd livret est établi par reproduction du précédent.
- Sinon, l'officier d'état civil fournit un nouveau livret et y inscrit les extraits des actes dont il est en possession. Puis, il adresse le nouveau livret aux mairies éventuellement détentrices d'actes devant figurer dans le livret.

4) Plus d'informations (délai de délivrance, durée de validité...)

Site du service public:

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N31784>